

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 059-215901927-20260322-2026_02_03-DE

S²LOW

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 22 mars 2026

Date de convocation :

17 mars 2026

Date d'affichage :

17 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Absents :	0
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HERBIN Melody – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUFOUR Vincent – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés :

L'an Deux Mil Vingt-six, le vingt-deux mars à 11 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de sports « Narcisse Midavaine » sous les présidences respectives de Monsieur SZATAN Michel, en sa qualité de doyen de l'assemblée et de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Marie-Catherine est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/02/03

OBJET : Election des adjoints au maire

5.1 Election exécutif

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Monsieur Gonzague DAMS dépose une liste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire bulletins blancs : 0

A déduire bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste de M. Gonzague DAMS, 15 voix

La liste de M. Gonzague DAMS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Gonzague DAMS, Mme Michèle SUM et M. Jean-Philippe DUMONT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

publié sur le site internet de la commune le 25 mars 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.